

## **INSCRIPTIONS PARASCOLAIRES 2019-2020**

## Mercredi 22 mai 2019 de 17h00 à 20h00 et Samedi 25 mai 2019 de 8h00 à 11h00

Début avril 2019, les lieux d'inscriptions seront affichés dans chaque école et indiqués sur <a href="https://www.giap.ch">www.giap.ch</a>.

## A Versoix les inscriptions sont centralisées à l'Ecole Ami-Argand (Ch. Ami-Argand 40)

- Pour les parents avec un compte e-démarches ou souhaitant créer un compte e-démarches (délai de 2 semaines), l'inscription peut être renouvelée en ligne avant le 20 mai 2019, sans venir aux jours officiels d'inscription.
- Pour les nouvelles inscriptions, les personnes sans compte e-démarches ou les inscriptions avec particularité de prise en charge, il est impératif de venir un des deux jours officiels d'inscription.

Le GIAP recommande de prendre connaissance des conditions générales 2019-2020 avant toute inscription ⇒ <a href="https://www.giap.ch">www.giap.ch</a>



## INFORMATION COMPLEMENTAIRE DE LA MAIRIE

Nous attirons votre attention sur le fait que le coût de la prise en charge des enfants à midi comprend :

- L'encadrement des enfants par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) Tarif en fonction des conditions générales 2019-2020 du GIAP
- Le repas fourni et facturé par la Ville de Versoix CHF 8.50 par repas

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter à la Mairie de Versoix Mme D. Oggier au 022 775 66 39 ou à l'adresse <u>d.oggier@versoix.ch</u>.

Vous êtes concernés par:

Renouveler l'inscription de votre enfant et définir l'agenda de fréquentation sans modification d'une particularité de prise en charge (exemple: allergie, santé, etc.)

Renouveler l'inscription de votre enfant et définir l'agenda de fréquentation avec modification d'une particularité de prise en charge (exemple: allergie, santé, etc.)

**Effectuer** une nouvelle inscription (exemple: ajouter un enfant supplémentaire, inscrire un futur 1P, déménagement, etc.)







J'AI UN COMPTE E-DÉMARCHES



Vous renouvelez simplement l'inscription en ligne avant le 20 mai 2019 et vous n'avez donc pas besoin de venir aux jours officiels d'inscription.





Vous remplissez le bulletin d'inscription en ligne et vous l'imprimez.



Vous devez impérativement venir un des deux jours officiels d'inscription en mai 2019 pour valider définitivement l'inscription.



Procédure d'inscription accélérée.













**JE VAIS CRÉER UN COMPTE E-DÉMARCHES** 



Vous devez créer un compte e-démarches (délai de 2 semaines environ). Vous renouvelez simplement l'inscription en ligne avant le 20 mai 2019 et vous n'avez donc pas besoin de venir aux jours officiels d'inscription.



Vous devez créer un compte e-démarches (délai de 2 semaines environ), vous remplissez le bulletin d'inscription en ligne avant le 20 mai 2019 et vous l'imprimez.



Vous devez impérativement venir un des deux jours officiels d'inscription en mai 2019 pour valider définitivement l'inscription.



Procédure d'inscription accélérée.







**JE NE PEUX** PAS CRÉER OU **JE N'AI PAS DE COMPTE** E-DÉMARCHES



Vous devez impérativement venir un des deux jours officiels d'inscription en mai 2019 pour remplir le bulletin d'inscription avec un-e collaborateurtrice du GIAP.

Dès avril prochain, les conditions générales 2019-2020 seront accessibles sur le site internet : www.giap.ch. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance avant les inscriptions.

Toute autre personne que les parents venant inscrire l'enfant ou apportant la pré-inscription doit être munie d'une procuration.